



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 16 novembre 2015

Conseil Général
de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 34/15: Demande de crédit pour réaménagement du carrefour RC 278 – DP 1059 – Route Romaine-Rue de la Chapelle

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de **fr. 152'000.-** pour financer les travaux de réaménagement du carrefour RC 278 – DP 1059 – Route Romaine-Rue de la Chapelle.

II. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité propose au Conseil général de Valeyres-sous-Rances d'entreprendre des travaux de modification du carrefour afin de sécuriser le cheminement et la traversée à pieds de la route de la Chapelle et de faire ralentir le trafic.

III. Description des travaux

- changement du chemin AF en chemin piétonnier
- modification des différentes croisées
- changement de la disposition des candélabres
- mise en conformité de la pente de la route cantonale et de la route de contournement.

IV. Conséquences financières

Montants selon devis retenu :

| | |
|--|----------------------|
| • Travaux de génie civil | Fr. 93'000.- |
| • Marquage | Fr. 3'000.- |
| • DTP | Fr. 20'100.- |
| • Travaux géométrie et cadastre souterrain | Fr. 4'500.- |
| • Electroval | Fr. 6'000.- |
| • TVA | Fr. 11'000.- |
| • Divers et imprévus | Fr. 14'400.- |
| TOTAL NET | Fr. 152'000.- |

V. Financement

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante. La charge sera entièrement imputée au compte de fonctionnement no 430.314.02 « entretien et réfection des routes ».

VI. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Valeyres-sous-Rances

- vu le préavis no 34/15 : demande de crédit pour réaménagement du carrefour RC 278 – DP 1059 – Route Romaine-Rue de la Chapelle ;
- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de ce projet ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réaménagement du carrefour ;
2. un crédit de Fr. 152'000.- lui est accordé à cet effet ;
3. cette dépense sera financée par prélèvement sur la trésorerie courante ;
4. cette charge sera imputée au compte de fonctionnement no 430.314.02 « entretien et rénovation des routes ».

DECHARGE

Les commissions de leurs mandats.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



Y. Vaudroz

Municipal responsable : M. Christian Kaenel